

Michel Hénin
Psychiatre-médecin chef du pôle
médico-psychologique de l'enfant
et de l'adolescent du Cher

Catherine Alexandre
Psychiatre,

Komi Agboli
Psychiatre,

Alain Vernet
Psychologue

Accès aux soins en psychiatrie infanto-juvénile : "RÉPONDRE DANS DES DÉLAIS RAISONNABLES"

La prise en charge des difficultés psychiques et psychiatriques, notamment des adolescents, est réputée problématique quant aux délais de mise en œuvre : délais de rendez-vous trop longs, dépistage tardif (1).

Afin de pouvoir répondre dans un délai raisonnable aux demandes de consultations, notre équipe s'est organisée selon une méthode que nous nous proposons de vous exposer.

1 Un service de secteur.

Le service, créé en 1977, dans le cadre de la sectorisation en psychiatrie infanto-juvénile, dessert l'ensemble de la population du Cher, soit un peu plus de 321 000 habitants.

Il est chargé de la prévention et des soins en matière de santé mentale de l'enfant et de l'adolescent de 0 à 18 ans.

La nécessité de soins au plus près des usagers a amené la création de nombreux lieux d'accueil et d'antennes secondaires.

Ainsi les différentes structures d'accueil se sont mises en place selon une double polarité géographique et fonctionnelle : **actuellement le Pôle Médico-Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent (PMPEA) est implanté sur 5 centres médico-psychologiques et 4 antennes de consultation.**

Sur un plan fonctionnel, il existe 3 structures transversales, situées à Bourges, et recevant des enfants et des adolescents de l'ensemble du département :

► Le Centre d'accueil et de soins pour adolescents (CASA), unité de 8 lits recevant des situations de crise et répondant à des pathologies aiguës.

► L'Espace Adolescent, qui dispose de 8 lits, pour des situations subaiguës, soit en relais du CASA soit en entrée directe après consultation pédo-psychiatrique

► Et l'hôpital de jour intersectoriel qui dispose de 12 places actuellement dévolues à des enfants présentant d'importantes difficultés et troubles du développement.

3 Une réunion de régulation.

La consultation d'accueil est réalisée par un ou 2 membres de l'équipe et donne lieu, après évaluation, à une restitution de la situation clinique lors de la réunion dite de régulation qui a lieu chaque semaine.

Durant cette réunion, à laquelle l'ensemble de l'équipe assiste, les nouveaux cas sont présentés et discutés afin de proposer l'orientation qui nous semble collectivement la plus adaptée et qui peut être selon les cas :

- la mise en place d'un suivi individuel ou groupal et/ou
- la mise en place d'un traitement médicamenteux,
- l'indication d'une hospitalisation,
- la réalisation de bilans psychologiques ou d'exams complémentaires.

Si un suivi n'est pas indiqué, nous restons à disposition de l'adolescent et de sa famille.

Les secrétaires, qui prennent les demandes de rendez-vous, présentent à la fin de chaque réunion de régulation les nouvelles demandes et en fonction des premiers éléments recueillis (gravité, nature du problème avancé, urgence), la demande est orientée d'emblée vers un médecin ou d'autres membres de l'équipe.



CENTRE HOSPITALIER
George Sand

2 Un accueil pluridisciplinaire.

En 2009, le CMP adolescent de Bourges avec les antennes de Sancerre et Henrichemont a reçu 539 adolescents et leur famille, ce nombre est en augmentation de 11,36 % par rapport à 2008.

Nous avons fait le choix, afin de limiter la file d'attente et de proposer des rendez-vous initiaux dans des délais rapides, d'un accueil par un ou plusieurs des membres de notre équipe pluridisciplinaire composée de soignants dont la formation de base est :

- Educateurs spécialisés,
- Moniteurs-éducateurs,
- Infirmiers,
- Assistantes sociales,
- Psychologues
- Psychiatres.

Les rendez-vous sont donnés à la demande des parents ou des adultes qui ont en charge les adolescents qui consultent.

Ils ont souvent été orientés vers notre service par des soignants, des professionnels de l'éducation ou du milieu social.

4 RÉPONDRE DANS UN DÉLAI RAISONNABLE.

Cette formule d'accueil pluridisciplinaire, avec régulation collégiale, permet d'une part de répondre dans un délai raisonnable (de l'ordre de 15 jours voire dans les 48 heures, en cas d'urgence, sachant que, par ailleurs, fonctionne 24H/24 un service d'urgences psychiatriques générales sur le site même de l'hôpital) et d'autre part de façon adaptée au cas par cas.

Les formules de soins dans notre service ont pour objectif de reconstituer une institution en miniature, personnalisée, autour de chaque adolescent et sa famille.

Notre souci est d'assurer une continuité des soins, notamment entre les prises en charge hospitalière et le secteur, un décloisonnement des différentes possibilités de soins afin de mutualiser au mieux les moyens et l'individualisation des soins, **notre philosophie étant que c'est à l'institution de s'adapter aux patients et non l'inverse.**

1- "Réduire les délais d'attente en psychiatrie : une nécessité accessible" Pluriels, 2009 ; 79 : 12 pages.